

Journée du/...../.....

Renseignements concernant le participant

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Age : ____ Nationalité : _____

Adresse postale : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Renseignements concernant les Parents (si adolescent(e))

Nom et prénom du tuteur légal : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. de la mère : domicile : _____ bureau : _____ portable : _____

Tél. du père : domicile : _____ bureau : _____ portable : _____

Email(s) : _____

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : _____ Téléphone : _____

AUTORISATION PARENTALE (à compléter et signer)

Nous soussignés, Monsieur et Madame _____

Adresse _____

Téléphone ____/____/____/____/____, autorisons notre fils/fille _____

Âgé(e) de ____ ans à participer au Stage Moto Du _____ au _____

organisé par Loisirs Motorsport Acceptons pour celui-ci / celle-ci les règles de vie nécessaires à la bonne marche du stage, L'autorisons à participer à toutes les activités programmées pendant le stage, et autorisons le Directeur de Loisirs Motorsport à prendre en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour les interventions.

REGLEMENT

Tarif :

2h : 79€

Mode de règlement accepté :

*Chèque(s) bancaire(s) à l'ordre de Loisirs Motorsport

* Espèces

* Chèque(s) ANCV

Fait à _____ le _____

Mention « Lu et approuvé »

Signature des parents (si mineur) ou de vous-même

Nom et Prénom :

CONDITIONS GÉNÉRALES DU STAGE

Nos stages sont agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Toute inscription implique l'acceptation de nos conditions générales.

1/ Inscription : Elle est enregistrée et validée à réception du dossier d'inscription dûment rempli et accompagné des pièces obligatoires et du versement de l'acompte.

2/ Tarifs et prestations : Le prix du stage comprend les activités et le matériel pédagogique, l'encadrement pédagogique et sportif, les frais de fonctionnement, les frais de dossier et l'assurance civile. Le tarif du stage est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible. Le stage doit être payé intégralement 21 jours avant le jour J, sans que l'association n'ait à pratiquer de relance. Le règlement doit être accompagné du nom et prénom de l'inscrit. Le non-paiement du solde dans ce délai entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription. Dans ce cas, nous appliquons les conditions d'annulation précisées au chapitre suivant. Tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite. Nous acceptons les paiements par chèques bancaires, espèces et chèques vacances.

3/ Annulation du fait du participant : En cas de désistement de votre part qu'elle qu'en soit la raison, il sera retenu pour chaque personne inscrite : -30 à 15 jours avant le Jour J : 30% du montant du stage, -15 à 2 jours avant le Jour J : 50 % du montant du stage. -48 heures avant le Jour J : 100% du montant du stage. En cas d'annulation d'un stage nécessitant au préalable l'acquisition d'un titre de transport, il vous sera réclamé le montant du titre de transport en plus des frais d'annulation. Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'interruption du stage du fait du participant (renvoi, accident, maladie, ...). Ces retenues correspondent à nos engagements vis-à-vis de nos prestataires et ont pour objet de garantir la qualité et le prix des prestations à l'encontre du groupe. En cas de report d'inscription sur un autre stage, possible uniquement à plus de 2 mois du début du séjour, il sera retenu 20 euros de frais administratifs. A moins de deux mois avant le Jour J, nous serons contraints d'appliquer les conditions d'annulation ci-dessus.

4/ Annulation du fait de l'organisateur : Dans le cas où le stage serait annulé de notre fait, notamment s'il ne réunit pas un nombre suffisant de participants, une solution de remplacement sera proposée. Si celle-ci ne convient pas, la totalité des sommes versées par le participant sera remboursée sans autre indemnité.

5/ Assurances : Une assurance responsabilité civile et individuelle accident couvre tous les participants de LOISIRS MOTORSPORT, en tant que victime ou responsable d'accident, durant le séjour aussi bien pendant les activités que pendant la vie quotidienne. Ne sont pas couverts les actes de vandalisme, de destructions volontaires et de vols dont vous pourrez être responsables. La responsabilité financière de tels actes incomberait aux responsables de l'adolescent ou à vous-même. Les objets et effets personnels des participants ne sont pas couverts (prévoir des vêtements peu chers et peu salissants).

6/ Perte et vol : Loisirs Motorsport décline toute responsabilité en cas de vol de moto ou matériel durant les stages. En cas de vol, aucun remboursement/dédommagement ne pourra être effectué à leurs victimes

7/ Droit à l'image : Les photos et vidéos prises durant les stages pourront être utilisées ultérieurement (brochures d'information, catalogue, publication, site internet, réseaux sociaux, ...) sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée à LOISIRS MOTORSPORT. En aucun cas les photos et vidéos ne seront utilisées dans un autre cadre que celui de l'association. En cas de refus de ces conditions d'utilisation, il conviendra de le signaler, avant le départ, à la direction du séjour par mail ou par courrier.

8/ Renvoi : En cas de renvoi d'un participant pour une cause autre que sanitaire (transgression de la loi, consommation d'alcool ou de produits stupéfiants, violence verbale ou physique, vol, racisme...), les parents ou les tuteurs seront prévenus personnellement et tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors à leur charge. Aucun remboursement ne sera effectué.

9/ Consignes de sécurité : Le Brevet d'Etat présent pour l'encadrement, assure la responsabilité de la progression du groupe, cette relation de subordination l'autorise à prendre toute mesure nécessaire à la sécurité du groupe. Tout comportement d'une personne contraire aux consignes formulées par notre encadrant pourra entraîner son exclusion de l'activité, sans obtention de quelque remboursement. Tout incident mécanique imprévisible par nature, ou résultant d'une utilisation non conforme, ne pourra donner lieu à un remboursement. Les participants attestent n'avoir aucune contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives et si cela s'avère inexact Loisirs Motorsport se décharge de toute responsabilité. Tout participant reconnaît que la pratique de mini motos et de quad est une activité qui présente certains risques et il en accepte toutes les conditions. Loisirs Motorsport ne pourra être tenu comme responsable pour tout accident survenu à la suite de fautes individuelles. Aucune poursuite ne pourra être envisagée de la part des pratiquants ou de leurs ayants-droit.

10/ Soins médicaux : En cas de maladie ou d'accident, les parents (si adolescent) ou vous-même remboursent les frais avancés par l'association et se font ensuite rembourser par la CPAM ou leur mutuelle (attention : si vous êtes sous un régime d'assurance particulier, il est impératif de nous le signaler).

Le :

Signature :

Nom :

Prénom :

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL

Loisirs Motorsport décline toute responsabilité en cas de vol de moto ou matériel durant les stages.

En cas de vol, aucun remboursement/ dédommagement ne pourra être effectué à leurs victimes.

Date et signature